

Ambulancier, une profession en pleine mutation

Les premiers secours dispensés par les services de sauvetage terrestre en Suisse n'ont cessé de s'améliorer, notamment aussi en raison du développement du système de formation des métiers du sauvetage. En 35 ans, la formation des ambulanciers a évolué pour aboutir à la création de deux certificats distincts. Vous découvrirez ci-après les différentes étapes de cette professionnalisation.

Walter Goetze^a,
Stefan Müller^b, Peter Ott^c
(par ordre alphabétique)

- a Directeur du Forum – Formation professionnelle dans le domaine du sauvetage c/o BfB Büro für Bildungsfragen AG
- b Spécialiste en anesthésiologie, médecin d'urgence SSMUS, médecin-chef des secours CEFOCA/SFG, médecin-chef Schutz & Rettung Zurich
- c Président de l'Association suisse des ambulanciers (ASA)

Le 19 septembre 1977, l'Interassociation de sauvetage (IAS) décernait un diplôme aux 18 premiers ambulanciers. En 1984, elle édictait des directives sur leur formation et leur intervention. A l'époque, la formation durait 3 ans et comprenait 400 heures de théorie. Jusqu'en l'an 2000, quelque 1300 ambulanciers et ambulancières ont été formés selon ces directives.

En 1998, la Croix-Rouge suisse (CRS) a repris le mandat de réglementer la profession médico-technique d'ambulancier. La formation a été restructurée et la part théorique clairement étoffée dans le but de l'adapter au système de formation des autres professions paramédicales. L'Association suisse des ambulanciers (ASA) a quant à elle été fondée en 1989.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle est entrée en vigueur en 2002 et implique notamment que la réglementation des professions paramédicales incombe désormais aussi à la Confédération. Le man-

dat de la CRS a donc été transféré à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)* en tant qu'organisation du monde du travail (OrTra) chargée d'en définir les conditions générales. Les différentes organisations que sont l'Interassociation de sauvetage (IAS), l'Association suisse des ambulanciers (ASA) et la Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage (SSMUS), ainsi que les services de sauvetage de Berne, Zoug et Zurich ont fondé, en 2004, le Forum – Formation professionnelle dans le domaine du sauvetage, lequel a élaboré en 2008 le plan d'études cadre pour la formation en vue du diplôme d'ambulancier ES de même que le règlement pour l'examen professionnel de technicien ambulancier.

Après une formation d'un an et l'obtention du brevet fédéral, le technicien ambulancier est en mesure de transporter des patients en situation non cri-

Les auteurs remercient les Prof. Ummenhofer et H. Zimmermann, ainsi que le Dr B. Durrer pour leurs suggestions et la relecture critique de cet article.

* Depuis le 1^{er} janvier 2013, il s'agit du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Correspondance:
Dr Stefan Müller
Ville de Zurich
Schutz & Rettung
Neumühlequai 40
Case postale 3251
CH-8021 Zurich

stefan.mueller[at]zuerich.ch



Aujourd'hui, la formation et la pratique des ambulanciers nécessitent plus de compétences médicales que par le passé.

tique. D'après l'IAS, cette profession remplacera progressivement d'ici à 2016 la fonction d'auxiliaire de transport. Si le technicien ambulancier se forme ensuite pour devenir ambulancier ES, sa formation initiale est reconnue et il ne devra suivre qu'un cursus de deux ans au lieu de trois.

Ces dernières années, trop peu d'ambulanciers ont été formés par rapport à ceux qui ont quitté la profession et c'est pourquoi les grands services de sauvetage ont fortement accru le nombre de places de formation.

«Les grands services de sauvetage ont fortement accru le nombre de places de formation.»

L'engagement de personnel de sauvetage allemand a certes permis de pallier ce manque, mais le niveau d'exigence des diplômes étrangers n'est souvent pas conforme à celui obtenu en Suisse. La formation allemande d'assistant de sauvetage équivaut par exemple chez nous à celle de technicien ambulancier. Pour obtenir l'équivalence du diplôme d'ambulancier ES, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (qui remplace l'ancien Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, (OFFT), exige, suivant les qualifications obtenues, de suivre une formation complémentaire de plusieurs semaines ou de passer un examen pour l'obtention d'une attestation d'équivalence. De nombreux collègues allemands ont passé cet examen avec succès et peuvent exercer comme ambulanciers, sans toutefois pouvoir mentionner ce titre (ambulancier ES). C'est la raison pour laquelle le Forum - Formation professionnelle dans le domaine du sauvetage recommande de demander d'abord la reconnaissance du titre en tant que technicien ambulancier et de ne se présenter à l'examen suisse qu'après avoir fait valider les compétences acquises.

Aujourd'hui, la formation et la pratique des ambulanciers nécessitent plus de compétences médicales que par le passé, ce qui place ce métier sur un pied d'égalité avec les autres professions paramédicales au niveau des exigences théoriques et de la responsabilité. L'ambulancier ES dispose également de compétences médicales plus larges.

Les professions bénéficiant d'une longue tradition offrent en général de nombreuses possibilités de promotion et de développement personnel. Ce n'est pas encore le cas pour la profession d'ambulancier dans laquelle les possibilités d'avancement se limitent sou-

vent à la fonction de chef d'équipe ou à des tâches de cadre spécifiques au domaine du sauvetage.

Les ambulanciers ont néanmoins la possibilité, après un an de stage dans les soins, de s'engager dans le domaine de l'anesthésiologie, de la médecine d'urgence ou des soins intensifs. Le Forum œuvre en faveur de la création d'offres de formation supplémentaires dans le domaine du sauvetage.

La reconnaissance des services de sauvetage par l'IAS doit permettre, en plus d'en assurer la qualité, d'optimiser et d'uniformiser les structures et les procédures internes. A l'heure actuelle, les services de sauvetage ne sont pas tous reconnus par l'IAS et il existe de nettes différences quant à la qualité de la prise en charge entre les régions. La possibilité donnée aux médecins de déléguer des compétences aux ambulanciers génère des différences régionales. En effet, les systèmes de sauvetage sans médecin d'urgence ont tendance à bénéficier de compétences plus étendues, en particulier dans les régions reculées. Quoiqu'il en soit, la sécurité des patients est la priorité absolue et les ambulancières et ambulanciers y contribuent de manière décisive en tant que partenaires incontournables de la prise en charge pré-hospitalière.

L'essentiel en bref

- La qualité des premiers secours dispensés aux patients en situation d'urgence par les services de sauvetage terrestre s'est nettement améliorée ces dernières années, notamment grâce à la solide formation des ambulanciers.
- Grâce au plan d'études cadre pour la filière de formation des ambulanciers ES et à l'examen professionnel des techniciens ambulanciers avec brevet fédéral, le profil de ces deux professions a changé. Aux côtés du médecin d'urgence, ce sont les professionnels de la prise en charge pré-hospitalière.
- Les services de sauvetage sont souvent confrontés à un manque d'effectifs. Le nombre de postes de formation dans les organismes de sauvetage doit être revu à la hausse afin de former un plus grand nombre d'ambulanciers.
- Les perspectives professionnelles doivent être améliorées, car tous les ambulanciers ne sont pas en mesure d'exercer leur profession jusqu'à la retraite. Il s'agit de créer des certificats de formation supplémentaires.
- La reconnaissance des services de sauvetage par l'IAS doit permettre d'améliorer et d'uniformiser la qualité de la prise en charge dans l'ensemble de la Suisse.